



STOP OGM INFOS

Contamination OGM, preuve d'un système défaillant aux conséquences désastreuses.

La prochaine génération de PGM sera destinée à produire des substances pharmacologiques et des produits industriels. Ces plantes GM ainsi que d'autres variétés destinées à la consommation animale et humaine sont testées expérimentalement en champs. En dépit d'une inquiétude générale sur l'impact négatif de ce type de culture sur l'environnement et les possibles risques pour la santé humaine si elles venaient à contaminer la chaîne alimentaire, aucun système de contrôle et de surveillance des contaminations n'existe.

Et pourtant, des contaminations se produisent fréquemment ! Un registre des contaminations a été lancé par GeneWatch UK et Greenpeace International en 2005 dans le but de palier à l'ingérence des agences internationales concernant la surveillance des contaminations. En 2007, 37 incidents ont été ajoutés au registre qui contient un total de 216 incidents. Il est à souligner que toutes les contaminations d'OGM non commercialisés (en expérimentation) ne sont pas détectables car il n'existe pas de méthode d'identification. En effet, l'information concernant les séquences des transgènes est couverte par des accords de confidentialité commerciale et les compagnies refusent de la donner. Il est par conséquent impossible de détecter quelque chose d'inconnu !

Nos cultures sont un patrimoine historique : les rendre impropres à la consommation en les polluant génétiquement revient à perdre des milliers d'années de domestication et de sélection. Les centres de diversité de certaines espèces cultivées sont des réservoirs génétiques à préserver à tout prix. Les systèmes d'échanges de graines et le soutien des petits agriculteurs qui conservent ces variétés ancestrales est capital. Aujourd'hui, un nombre grandissant de petits producteurs doivent abandonner leur culture non-GM car celles-ci sont pollinisées par les plantes GM des champs voisins. La récolte est de ce fait

invendable entraînant souvent la faillite. Au Mexique, centre de diversité du maïs, des gènes de production d'un insecticide ont déjà contaminé des variétés locales. Ceci représente un risque inacceptable pour les pratiques agricoles traditionnelles ainsi que pour les valeurs culturelles, symboliques et spirituelles du maïs au Mexique.

Nous sommes face à un système hautement défaillant. Aujourd'hui, alors que les faits montrent que les contaminations sont inévitables et la séparation des filières impossible, aucun système de contrôle et de surveillance des contaminations n'existe ! Les pays et les compagnies sont incapables de prévenir la vente illégale d'OGM et n'assument que très peu leurs responsabilités. Dans ce contexte, l'expérimentation en champs de variété GM modifiée pour produire des substances pharmacologiques ou industriels par des plantes destinées à l'alimentation humaine est une folie. Les conséquences sanitaires de la contamination de la chaîne alimentaire pourraient être désastreuses et engendrer des coûts énormes.

La législation doit clairement être adaptée pour éviter toute contamination plutôt que les accommoder en proposant des taux de contamination acceptable. Toutes les conséquences économiques des contaminations doivent être imputées aux firmes et aux cultivateurs de variétés GM.

Contamination, pour se rafraîchir la mémoire

Le cadre législatif dans lequel évolue l'agriculture recourant au génie génétique souffre de sérieux manques; la lenteur avec laquelle les agences internationales impliquées y répondent permet de douter du fait que ces problèmes soient sérieusement adressés et résolus.

Contamination par du maïs Bt10 de Syngenta

En 2005 survenait le premier cas de contamination de la chaîne alimentaire par une variété GM expérimentale. Syngenta produisait deux maïs GM, le Bt10 et Bt11, dont seul le Bt11 avait fait l'objet d'une évaluation et était disponible commercialement. Ces deux variétés ont été confondues parce que Syngenta n'a pas utilisé un système de contrôle suffisamment rigoureux. L'erreur fut détectée par Garst seed, récemment rachetée par Syngenta, qui utilisait des méthodes d'amplification d'ADN plus sophistiquées. Durant au moins 4 ans, les stocks de Bt11 ont été contaminés par du Bt10 sans qu'aucun système de contrôle de qualité de Syngenta ne détecte l'incident. Ainsi plusieurs centaines de tonnes de maïs Bt10 qui contenaient un gène codant pour une toxine insecticide, un gène de résistance à l'ampicilline et un gène de résistance au gluphosinate ont été cultivées et distribuées aux USA, utilisées involontairement dans des essais en champs en Espagne et exportées partout ailleurs. Syngenta ainsi que les autorités US n'ont jamais informé les autres pays pour lesquels l'importation de Bt10 était illégale. Aujourd'hui Syngenta a mis des restrictions sur l'accès au Bt10 empêchant des tests indépendants. L'évaluation des risques de la contamination comprenant entre autre la caractérisation moléculaire du Bt10 n'est toujours pas disponible au public.

Contamination par du riz LL601,LL604, LL62 de Bayer CropScience

En 2006 et 2007, après le scandale en 2001 du maïs Starlink, des traces de 3 variétés de riz GM (LL601, LL604, LL62) non autorisées appartenant à Bayer CropScience ont été mises en évidence dans des exportations de riz US. Au moment de la découverte, une seule variété (LL62) était approuvée pour la culture aux USA. Les 3 variétés n'étaient pas approuvées ni pour la culture, ni pour la consommation dans aucun pays du monde. La source de la contamination provient certainement des cultures expérimentales faites entre 1990 et 2000 puis abandonnées en 2002. On estime actuellement que les pertes subies dans le monde pourraient atteindre USD 1,285 milliards. La contamination des stocks de riz aux États-Unis a touché des milliers d'agriculteurs et d'entreprises dans le monde entier. On estime que 63% environ des exportations américaines de riz ont été affectées. La contamination génétique a pu être constatée dans au moins trente pays dans le monde. Ainsi ces quelques essais en champs marquent la plus grande catastrophe commerciale et financières du riz américain. Durant les 10 dernières années, le 25% des contaminations ont été causées par du riz alors qu'il n'existe aucune culture commerciale de riz GM au monde !

Contamination par un maïs génétiquement modifié pour produire un vaccin expérimental de ProdiGene

En 2001, la compagnie US ProdiGene conduisait un essai en champs d'un maïs transgénique modifié pour produire un vaccin expérimental contre une maladie porcine. En septembre 2002, des inspecteurs du gouvernement US trouvent des plants de ce maïs GM dans un champ de soja qui avait été utilisé par ProdiGene pour tester son maïs GM. Après avoir trouvé des tiges de ce maïs mélangées avec des grains de soja dans un élévateur de grain au Nebraska, 500'000 boisseaux de soja destinés à la consommation humaine ont été détruits ainsi que la récolte des champs environnant l'essai. Et si les inspecteurs n'étaient pas passés ?

Sources : GM contamination Report 2007 (www.gmcontaminationregister.org) ; GM contamination Report 2005 GeneWatch UK and Greenpeace International (www.genewatch.org) ; Les conséquences économiques de la contamination de l'industrie du riz américain par du riz OGM ; BayerCropScience contaminates our rice (www.greenpeace.org)

Mexique

Variétés de maïs locales contaminées

Une étude récente prouve la contamination à grande échelle – par des séquences transgéniques - des variétés de maïs locales mexicaines jusque dans les vallées les plus éloignées. Ceci confirme les résultats publiés en 2001 qui, à l'époque, avaient déjà fait l'objet d'une virulente controverse. Il est étonnant de constater la facilité avec laquelle les transgènes se sont développés dans un pays où la culture du maïs OGM n'avait pas été introduite pendant de nombreuses années (Nature, 12.11.2008) . <http://www.blauen-institut.ch/>

Europe

L'AESA se prononce contre l'interdiction en France du maïs MON810 et pour la culture de deux nouveaux maïs GM

Le panel OGM de l'Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire (AESA) a rendu un avis négatif sur l'interdiction en France de la culture du maïs génétiquement modifié Mon 810. En février 2008, la France avait informé la Commission européenne de cette interdiction en notifiant une « clause de sauvegarde/mesure d'urgence » sur ce maïs. Fin février, l'AESA était saisie du dossier. Dans son avis du 29 octobre, le panel OGM conclut que « en terme de risque pour la santé animale et humaine et pour l'environnement, les informations fournies [par la France] n'apportent pas de nouveaux éléments qui remettraient en cause la précédente évaluation des risques du maïs Mon 810 ». Arnaud Apoteker, de Greenpeace France, souligne que l'AESA « continue de faire comme elle a toujours

fait en méconnaissance totale de cause : donner des avis positifs sur tous les OGM ! ». Sur la base de cet avis, il revient maintenant à la Commission de faire une proposition de validation ou de refus de l'interdiction française aux Etats membres. Pour la rejeter, les Etats membres devront atteindre une majorité qualifiée. En l'absence de majorité qualifiée, c'est la Commission qui prendra au final la décision. Outre l'avis négatif sur la clause de sauvegarde française, l'AESA a rendu public son avis en faveur de l'autorisation à la culture de deux nouveaux maïs GM, les maïs Bt11 et 1507 et à autorisé à l'importation pour l'alimentation animale et humaine un nouveau soja GM, le soja Mon89788.

source : <http://www.efsa.europa.eu> et www.infogm.org

Suisse

Autorisation des essais de blé transgénique à Pully , le TAF autorise le blanc-seing accordé par l'OFEV

StopOGM déplore que le Tribunal administratif fédéral (TAF) autorise le passe-droit accordé à la recherche par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). En effet, en septembre dernier, l'OFEV avait accordé un blanc-seing aux disséminations d'OGM à Pully et Zurich sur la base d'une documentation incomplète (les dossiers de demande se limitant dans bien des cas à promettre des données plutôt qu'à les fournir).

Les essais prévus à Pully ne respectent toujours pas les étapes prévues par la Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG). Cependant, plutôt que de citer une fois de plus les arguments déjà maintes fois

énumérés qui confirment cette critique, nous nous contenterons de questionner l'utilité et la pertinence de ces essais pour la population et l'agriculture suisse. Cela nous semble opportun surtout lorsque le PNR 59 s'intitule « utilité et risque de la dissémination des plantes génétiquement modifiées ».

Est-il utile d'expérimenter en plein air un blé génétiquement modifié (GM) qui présente déjà peu de succès en milieu confiné lorsque l'on sait que :

1) aucun pays au monde ne cultive de blé GM, les cultivateurs s'y opposant fermement

2) les agriculteurs suisses sont unanimes sur le fait que l'oïdium n'est pas un souci majeur lors de la production de blé (le but des

expérimentations est en effet de tester la résistance d'un blé GM à l'oïdium)

Pourquoi prendre des risques pour étudier la sécurité biologique d'une plante qui ne sera pas cultivée? N'est-ce pas absurde?

Il paraît évident que ces essais n'apporteront aucune information utile pour l'agriculture suisse.

Finalement, pourquoi ces essais? Il semble qu'ils poursuivent surtout l'objectif de publication scientifique et de développement de produit. Il est regrettable que des instances fédérales donnent la priorité aux intérêts d'une minorité en imposant des essais qui sont refusés avec raison par la majorité.

Inscription à la newsletter de StopOGM

Les membres désirant être informés par email des prises de position de StopOGM et recevoir de l'information sur l'actualité OGM peuvent s'inscrire en envoyant un email à l'adresse suivante :

news@stopogm.ch

Une étude autrichienne menée à long terme montre que l'ingestion de maïs transgénique réduit la fertilité

Le 11 novembre, les résultats d'une étude de nourrissage avec des produits OGM ont été présentés dans les locaux de l'Agence autrichienne pour la Santé et la Sécurité Alimentaire. Cette étude de nourrissage menée à la demande du Ministère autrichien de la Santé montre que la fertilité de souris nourries avec une variété de maïs génétiquement modifié (GM) s'est détériorée de façon significative. Les souris qui ont été nourries en continu pendant 20 semaines avec la variété de maïs GM NK603xMON810 développée par la transnationale étasunienne Monsanto, avaient, en comparaison avec un groupe de contrôle, un nombre significativement plus bas de portées et de petits, notamment à partir des troisième et quatrième générations. De plus, les petits des souris nourries avec le maïs GM avaient un poids significativement moindre. Cette étude démontre aussi des modifications des organes après le nourrissage avec le maïs GM.

Le maïs NK603xMON810 est un maïs hybride, c'est-à-dire qu'il est le fruit du croisement entre deux

maïs GM différents (le maïs NK603 résistant à un herbicide et le maïs MON810 produisant la toxine insecticide Bt). Il a été autorisé depuis 2007 par l'Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire (AESA) comme aliment pour animaux et humains. Aucune analyse toxicologique ou d'impacts sur l'environnement n'a été expressément demandée, conséquence de l'application stricto sensu du concept d'équivalence en substance. L'équivalence en substance implique, dans le dossier des plantes génétiquement modifiées (PGM), d'évaluer les risques liés à une PGM en la comparant à sa contrepartie non GM. Cependant, lorsqu'un hybride est évalué, la comparaison ne se fait pas entre la PGM et son homologue non GM, mais bien entre la nouvelle plante GM hybride, comparée à ses homologues déjà GM dont l'historique d'utilisation sans risque reste à démontrer !

En effet, l'AESA a toujours certifié que le maïs MON810 ne posait aucuns risques. Cependant, en mars 2008 Le Pr. Marcello Buiatti et son équipe de l'Université de Florence, en Italie, publie dans une revue internationale de haut niveau des

résultats étonnants qui remettent en cause la caractérisation génétique du maïs OGM Bt MON 810 (1). Les conséquences sur la biosécurité de ces faits ne sont pas connues.

Cette étude met une fois de plus en question le sérieux des avis de l'AESA qui laisse passer les demandes d'autorisation d'OGM et concorde trop fréquemment avec l'industrie qui continue de nier de tels résultats. Il est temps de refuser son parti pris en faveur de l'industrie, de la réformer en profondeur et de renouveler les techniques utilisées dans la description moléculaire et biochimique des OGM qui sont désormais obsolètes. D'un point de vue biosécuritaire, il faut absolument appliquer la clause de sauvegarde au maïs MON810 et à tous les hybrides GM qui en sont dérivés.

1) pour le détail voir communiqué du CRIIGEN (Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie Génétique, www.criigen.org

Pour en savoir plus, visitez les liens sur www.stopogm.ch.

Cotisation 2008

StopOGM est une association qui fonctionne grâce au soutien financier de ses membres. Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2008 de 30 CHF, merci de le faire au moyen du bulletin joint. MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Pour Noël, offrez une adhésion à StopOGM !

Les personnes désirant offrir une adhésion à StopOGM peuvent le faire en envoyant un courriel à l'adresse suivante: noel@stopogm.ch en précisant l'adresse du destinataire. Par courrier postal à l'adresse suivante: Marianne Chevalley, Ch. de la Viborne, 1188 Saint-George.

Impressum

StopOGM Comité romand de travail sur le génie génétique, CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch

Présidente : Géraldine Savary, Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01; Secrétaires : Luigi D'Andrea, l.dandrea@stopogm.ch et

Clément Tolusso, c.tolusso@stopogm.ch, tél 079 213 41 06, CP 481, CH-1800 Vevey 1.

Mise en page et rédaction : Luigi D'Andrea; Graphisme : Nicolas Denis, Vevey; Impression : Imprimerie Raymond Pot, Grand-Lancy